

**LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY
THE CORPORATION OF THE TOWN OF HAWKESBURY**

**Réunion publique
Public Meeting**

**Amendement au Règlement de zonage/
Zoning By-law Amendment**

**Le mardi 3 avril 2012
Tuesday, April 3, 2012**

**19h00
7:00 p.m.**

PROCÈS-VERBAL

MINUTES

PRÉSENTS / PRESENT

Conseil – Council

René Berthiaume, maire/Mayor

Les conseillers/councillors: André Chamailard, Alain Fraser, Johanne Portelance,
Michel Thibodeau et/and Marc Tourangeau

Personnes-ressources/Resource persons

Christine Groulx, greffière/Clerk
Manon Belle-Isle, urbaniste/Planner

Absence motivée

Michel A. Beaulne, conseiller/councillor

1. **Ouverture de la réunion**
Proposé par Alain Fraser
avec l'appui d'André Chamailard

Qu'il soit résolu que cette réunion soit
déclarée ouverte.

- Opening of the meeting**
Moved by Alain Fraser
Seconded by André Chamailard

Be it resolved that this meeting be
declared opened.

Adoptée.

Carried.

Réunion publique – le 3 avril 2012
Public Meeting – April 3, 2012

Page 2

2. **Adoption de l'ordre du jour**
Proposé par Alain Fraser
avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

- Adoption of the agenda**
Moved by Alain Fraser
Seconded by André Chamaillard

Be it resolved that the agenda be adopted as presented.

Carried.

3. **Divulgence de conflits d'intérêts**

Aucune.

- ** **Monsieur le maire explique les procédures de la réunion publique.**

- Disclosures of conflicts of interest**

None.

- The Mayor explains the procedures of the public meeting.**

4. **Amendement au règlement de zonage pur un terrain situé au sud de la rue Chartrand et à l'ouest de la rue Rupert (dossier N° D14-122)**

L'urbaniste, Manon Belle-Isle, lit les versions française et anglaise de l'avis qui a été publié dans un journal local.

L'amendement proposé affecte le terrain situé sur une Partie du Lot 13, Concession 1, désigné comme étant les parties 3, 5 et 6 du plan 46R-1871 et le Bloc F du Plan 232 dans la Ville de Hawkesbury, Comté de Prescott. La superficie de ce terrain est d'environ 3 hectares. Le secteur visé a la forme d'un quadrilatère situé aux limites sud de l'avenue Chartrand et aux limites ouest de la rue Rupert.

- Amendment to the Zoning By-law for a lot located South of Chartrand Street and West of Rupert Street (File N° D14-122)**

Manon Belle-Isle, planner, reads the French and English versions of the notice published in a local newspaper.

The proposed amendment would affect the property situated on Part of Lot 13, Concession 1, designated as being Parts 3, 5 and 6 of Plan 46R-1871 and Block F of Plan 232 in the Town of Hawkesbury, County of Prescott. The lot area is approximately 3 hectares. The land affected by this amendment is of quadrilateral form located at the Southerly limits of Chartrand Avenue and at the Westerly limits of Rupert Street.

Réunion publique – le 3 avril 2012
Public Meeting – April 3, 2012

Page 3

Le but de cet amendement consiste à redésigner le terrain vacant afin de permettre la construction de plusieurs édifices résidentiels de type condominium dans le but d'y ériger 44 unités.

L'amendement proposé au Règlement de zonage rezonera le terrain de «Espaces verts» (OS) et «Zone de Développement Futur » (D) à «District résidentiel zone 4» (R4).

Toute personne ou corps public qui soumettra une objection à la Corporation de la Ville de Hawkesbury concernant l'amendement proposé au Règlement de zonage N° 20-2012 et qui ne feront pas part de leur déclaration, soit verbalement ou par écrit, à la réunion publique ou qui ne soumettront pas une déclaration écrite à la Corporation de la Ville de Hawkesbury avant l'adoption de l'amendement proposé au Règlement de zonage N° 20-2012, peut entraîner la destitution de l'appel en entier ou en partie par la Commission des Affaires municipales.

Toute personne qui désire être informée de l'adoption de l'amendement proposé au Règlement de zonage N° 20-2012, doit en faire part par écrit au bureau du Greffier, 600 rue Higginson, Hawkesbury.

Présences

48 personnes sont présentes.

The purpose of the proposed amendment consists of redesignating the vacant land in order to permit the construction of multiple residential condominium buildings to allow a total of 44 units.

The proposed Zoning By-law amendment would rezone the property from "Open Space" (OS) and "Future Development Zone" (D) to "Residential District Zone 4" (R4).

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the Corporation of the Town of Hawkesbury before the proposed Zoning By-law is adopted, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the Corporation of the Town of Hawkesbury to the Ontario Municipal Board.

If you wish to be notified of the Zoning By-law amendment, you must make a written request to the Clerk's Office, 600 Higginson Street, Hawkesbury.

Attendance

48 persons are attending.

Réunion publique – le 3 avril 2012
Public Meeting – April 3, 2012

Page 4

** Monsieur André Desjardins présente le projet au conseil et Monsieur le maire invite les gens de l'audience à poser des questions sur le projet.

Mr. André Desjardins presents the project to council and the Mayor invites people in the audience to ask questions on the project.

Monsieur le maire invite les gens à faire part de leurs commentaires.

The Mayor asks people to submit their comments.

Monsieur Denis Lanthier : s'interroge sur les partenaires du projet ; si le conseil a une vision d'ensemble des développements en périphérie contre ceux à l'intérieur des quartiers déjà construits ; questionne le projet de piste cyclable ; les marges de recul du cours d'eau ; les pentes instables ; depuis quand ce projet est étudié ; quand la décision sera prise par le conseil et si un vote enregistré sera demandé.

Mr. Denis Lanthier : asks about the partners in the project; if the council has an overall vision of developments in the periphery against those within neighborhoods already developed; questions the proposed bicycle path; setbacks from watercourses; unstable slopes; since when the project is being studied and when will the decision be taken by council and if a registered vote will be requested.

Monsieur Ian Elliott : demande si nos départements d'infrastructures ont vérifié si les installations de la ville peuvent recevoir un tel projet.

Mr. Ian Elliott : requests if our infrastructure departments have verified whether the facilities of the Town can support such a project.

Monsieur Daniel Laliberté : s'interroge sur comment un changement de zonage peut être demandé sans que les études pertinentes n'aient été réalisées ; si aucune étude n'a été produite, comment le département d'urbanisme pourra présenter son rapport ; projet à haute densité qui n'est pas situé sur des artères principaux.

Mr. Daniel Laliberté : questions on how a zoning amendment can be requested with no relevant studies conducted; if no studies have been produced, how can the planning department present its report; high density project which is not located on major arteries.

Réunion publique – le 3 avril 2012
Public Meeting – April 3, 2012

Page 5

Monsieur Greg Oswick : le plan présenté par les promoteurs indique un fossé mais ce cours d'eau est plus qu'un fossé car au printemps, l'eau monte considérablement et il a vu 15 ans passé, l'eau se rendre à la limite de sa propriété ; le boisé n'est pas indiqué sur le plan, les arbres devront être abattus ; les pentes instables ; destruction d'un espace vert qui est utilisé par les gens du quartier ; l'intimité des résidents sera affectée par la construction de condos à deux étages ; le fléau de la vitesse sur les rues, l'augmentation de la circulation qui est déjà importante dans le quartier ; la neige sera probablement poussée dans le cours d'eau ; suggère que la ville acquiert le terrain ou les riverains pour en faire un espace vert ; invite le conseil à venir visiter les lieux avant de prendre une décision.

Dépôt d'une pétition de gens contre le projet.

Monsieur Jacques Quesnel : selon le plan officiel aucune construction ne peut être faite dans la zone inondable, donc un changement audit plan officiel devra être effectué ; y aurait-il une étude d'évaluation environnementale ?

Mr. Greg Oswick : the plan presented by the developers indicates a ditch but this creek is more than a ditch because it rises considerably in spring and he witnessed 15 years ago water reaching the limit of his property; the bush is not shown on the plan, trees will have to be cut; unstable slopes; destruction of green space that is used by the residents; the privacy of residents will be affected by the construction of two storey condos; the speed on the streets, increase in traffic which is already important in the neighborhood; the snow will be most likely pushed in the ditch; suggests that the Town or the residents acquire the land for a green space; invites the council to visit the site before taking a decision.

A petition from people against the project is filled.

Mr. Jacques Quesnel : according to the official plan no construction can be done in a flood zone, so an amendment to said official plan will have to be made; would there be an environmental assessment study?

Réunion publique – le 3 avril 2012
Public Meeting – April 3, 2012

Page 6

Monsieur Laurian Berthiaume : le terrain en question est considéré comme un espace vert, une zone inondable ; s'informe sur la route de feu et s'il y a une urgence, étant un cul-de-sac, où les gens vont sortir ; la rue Chartrand est étroite pour recevoir la circulation additionnelle ; a fait un relevé de la circulation à l'intersection des rues Chartrand et Roch.

Madame Louise Gauthier : s'inquiète de l'augmentation de la circulation automobile, ce quartier n'a qu'une seule sortie, n'étant pas sécuritaire advenant une urgence.

Madame Lorraine Meech : elle a emménagé dans le quartier en janvier pour la beauté du cours d'eau et personne ne lui a dit que ce terrain pourrait être développé.

Madame Louise Febrile : a emménagé dans le quartier il y a 12 ans et on lui avait dit que rien ne serait construit sur ce terrain.

Le maire demande si des déclarations écrites en faveur ou contre le règlement de zonage ont été déposées à la Corporation de la ville de Hawkesbury.

Une lettre a été reçue au bureau du greffe.

Mr. Laurian Berthiaume : the land is considered a green space, a flood zone; inquires on the fire route and if there is an emergency, being a dead-end, how will people go out; Chartrand Street is narrow to accommodate additional traffic; he did a traffic count at the intersection of Chartrand and Roch Streets.

Mrs. Louise Gauthier : is concerned about the increase in traffic, this area has only one exit, not being safe in case of emergency.

Mrs. Lorraine Meech : moved in this area in January for the beauty of the creek and nobody told her that this land could be developed.

Mrs. Louise Febrile : moved in this area 12 years ago and was told that nothing would be built on this land.

The Mayor asks if written submissions in support or in opposition to the Zoning By-law and have been filed with the Corporation of the Town of Hawkesbury.

One letter has been received at the clerk's office.

Réunion publique – le 3 avril 2012
Public Meeting – April 3, 2012

Page 7

5.

Ajournement

Proposé par Alain Fraser
avec l'appui d'André Chamaillard

Qu'il soit résolu que la réunion soit
ajournée à 21h35.

Adoptée.

Adjournment

Moved by Alain Fraser
Seconded by André Chamaillard

Be it resolved that the meeting be
adjourned at 9:35 p.m.

Carried.

| | | | | |
|---------------------|------------------------|----------------|--------------|--------------|
| ADOPTÉ CE | 30^e | JOUR D' | AVRIL | 2012. |
| ADOPTED THIS | 30th | DAY OF | APRIL | 2012. |

René Berthiaume, Maire/Mayor

Christine Groulx, Greffière/Clerk